

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-138807-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/451**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Société d'Economie Mixte BORDEAUX METROPOLE
AMENAGEMENT - Autorisation de la ville de Bordeaux pour
l'entrée de la SEM au capital de la SAS IMMOBILIERE IKOS -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Baptiste THONY, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 5 mars 2024, la Ville de Bordeaux, actionnaire de Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) a autorisé la société d'économie mixte à entrer au capital de la SAS immobilière d'IKOS pour un montant de 10 000 euros, après que le Conseil d'Administration de BMA du 8 décembre 2023 s'est prononcé favorablement en ce sens.

Cette entrée au capital était une première étape montant l'engagement de la SAEM au sein du projet IKOS, projet de création d'un lieu vitrine de l'économie sociale et solidaire rassemblant des activités productives et des espaces commerciaux dans de nouveaux bâtiments à construire à Bordeaux Nord.

Le projet a connu un fort développement depuis avec :

- Le lancement de la consultation de promoteur pour la signature d'un contrat d'études préliminaires puis d'un contrat de promotion immobilière pour la construction des futurs locaux de IKOS le 19 mars 2024. Les trois opérateurs retenus à l'issue du premier tour ont remis leurs offres de contrat de promotion immobilière le 26 juin 2024 et ont été auditionnés le 28 juin. La société Aquitaine Gascogne Construction a été retenue en septembre 2024.
- L'objectif recherché est la livraison du bâtiment et sa mise en exploitation au dernier trimestre 2026.
Le financement du contrat d'études préliminaires d'un montant de 350 000 à 450 000 est couvert par les subventions d'ores et déjà obtenues.
- La poursuite du tour de table des investisseurs, désormais quasiment bouclé.

Le plan de financement est le suivant :

IKOS - Village du réemploi de Bordeaux Métropole					
RESSOURCES			DEPENSES		
1. Emprunt	43,3%	8 027 817			
1) Prêt PRU - Caisse des dépôts	32%	6 020 863 €			
2) Autre prêt bancaire	11%	2 006 954 €			
2. Fonds propres et QFP	22%	10 506 667			
Fonds Propres et QFP	21,6%	4 000 000 €	<i>dont CCA</i>	<i>dont capital</i>	
<i>dont Caisse des dépôts</i>	20%	800 000 €	640 000 €	160 000 €	
<i>dont BMA</i>	24%	960 000 €	768 000 €	192 000 €	
<i>dont CEAPC</i>	20%	800 000 €	640 000 €	160 000 €	
<i>dont Investisseurs privés</i>	12%	480 000 €	384 000 €	96 000 €	
<i>dont SCIC IKOS*</i>	24%	960 000 €	100 000 €	860 000 €	
<small>* comprenant 500KE de subvention de Bordeaux Métropole, 200KE d'apports des membres de la SCIC, 260KE d'apport partiel d'actifs</small>					
3. Subventions	35%	6 506 667			
Subventions	35,1%	6 506 667 €			
Total Ressources		18 534 484 €	Total Dépenses		18 534 484 €

FEDER :	2 050 000 €
ADEME :	2 000 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine :	790 000 €
Bordeaux Métropole :	1 333 333 €
Ville de Bordeaux :	333 333 €

Il est envisagé que BMA investisse au sein de la SAS IKOS un maximum de 1 M€. Sachant que la Banque des Territoires et BMA sont considérés comme des actionnaires publics, leur participation cumulée ne peut dépasser plus de 25% du capital social afin de ne pas contrevenir à la réglementation européenne sur les aides économiques.

Le conseil d'administration de BMA s'est prononcé favorablement sur la participation de BMA à hauteur de 192 000 euros au capital de la SAS IKOS et de 768 000 euros en apports en comptes courants d'associés.

ENTENDU le rapport de présentation :

CONSIDERANT que le projet IKOS est un projet phare en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire pour le territoire et que la prise de participation de la SEM BMA dans la SAS consolide le modèle du projet,
Considérant l'avancement du projet sur le plan opérationnel, juridique, économique et financier,

DECIDE

Article unique : d'autoriser en tant qu'actionnaire de Bordeaux Métropole Aménagement la SAEM à augmenter le montant de son investissement de 990 000 euros au maximum répartis entre capital social et apports en comptes courants d'associés.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non participation au vote Monsieur Stéphane PFEIFFER, Didier JEANJEAN, Stéphane GOMOT, Aziz SKALLI, et Mesdames Delphine JAMET, Marie-Claude NOEL

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Baptiste THONY